



## Commission des dynamiques territoriales

### 1142 - Développement des transports collectifs

#### **Proposition de renouvellement de la convention de délégation d'organisation d'un service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Villé**

#### **Rapport n° CP/2016/370**

**Service gestionnaire :**  
M420 - Service des transports

**Résumé :**

Ce rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider du renouvellement de la convention de délégation d'organisation d'un service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Villé.

La Communauté de Communes du Canton de Villé organise un transport à la demande depuis 2003 par délégation de compétence du Département.

La convention liant les deux collectivités arrive à échéance le 31 août 2016.

Il est proposé de la renouveler pour une durée de 3 ans.

Conformément à la délibération du Conseil Général du 13 octobre 1997, le Département subventionne ce service à hauteur de 50 % du déficit plafonné à 30 % des dépenses de fonctionnement, ce qui représente une dépense d'environ 8 000 € par an.

Le cas particulier de la prise en charge du transport des employés de l'ESAT de Sélestat, qui a fait l'objet d'un avenant à la convention en cours (daté du 24 décembre 2015) est intégré dans le projet de convention à intervenir.

Pour ces employés, il est en effet prévu une utilisation du transport à la demande en rabattement sur la ligne régulière 510 du Réseau 67, pendant les périodes de vacances scolaires. Le reste de l'année, ces personnes utilisent les lignes scolaires.

La Commission Territoriale Sud et la Commission des Dynamiques territoires, consultés respectivement les 27 juin et 7 juillet dernier ont émis un avis favorable aux dispositions figurant dans le présent rapport.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
40373	65-65734-821	170 000,00 €	75 187,19 €	8 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental et sur proposition de son président :*

- approuve les termes du projet de convention de délégation d'organisation d'un service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Villé,
- autorise son président à signer la convention à intervenir.

Strasbourg, le 25/08/16

Le Président,



Frédéric BIERRY